

26

Commission permanente  
Séance du 5 décembre 2022



Rapporteur : Mme ROUSSET

47271

18 - Environnement

**Appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap - Edition 2022**

Le lundi 05 décembre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme COURTEILLE (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h35.

**La Commission permanente**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 25 avril 2022 relative à l'appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements d'accueil et d'hébergement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap - édition 2022 ;

## Expose :

Lors de la réunion du 25 avril 2022, la Commission permanente a autorisé le lancement d'un quatrième appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap.

Pour rappel, cet appel à candidatures était lancé du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 7 octobre 2022 avec deux dates de dépôts des dossiers (21 juin et 7 octobre 2022).

Il comporte les thématiques suivantes :

- Thématique 1 - démarche globale de développement durable,
- Thématique 2 - actions soutenues sur l'alimentation responsable,
- Thématique 3 - actions soutenues sur l'énergie,
- Thématique 3.1 - audits énergétiques,
- Thématique 3.2 - aide aux travaux de rénovation énergétique.

Pour cette édition de l'appel à candidatures, l'Agence régionale de santé est partenaire sur la thématique 3.1 - audits énergétiques.

Les dépositaires peuvent candidater à une ou plusieurs thématiques.

### **A) Première sélection - période de dépôt du 2 mai au 20 juin 2022**

Suite à la première période de dépôt et à l'audition des candidats lors du Comité de sélection du 7 juillet 2022, les deux dossiers suivants sur la thématique 3.2-aide aux travaux de rénovation énergétique sont présentés à cette Commission permanente :

#### 1. ADAPEI 35 - La Colline (Le Rheu) :

- travaux de rénovation énergétique dont isolation par l'extérieur, isolation des combles, changement des menuiseries, remplacement du système de ventilation, remplacement des chaudières gaz par une chaudière à condensation et mise en place d'une production d'eau chaude sanitaire solaire pour un gain énergétique estimé de 38 % pour un montant de 851 814,18 € TTC ;
- avis favorable pour une subvention d'investissement de 487 759,31 € (soit 60% du coût des travaux éligibles).

#### 2. ADAPEI 35 - La Grande Maison (Saint-Malo)

- travaux de rénovation énergétique dont changement des menuiseries, remplacement des équipements d'éclairage par des sources LED, remplacement du système de production de chaleur, mise en place d'une production d'eau chaude sanitaire et mise en place d'une production photovoltaïque pour un gain énergétique estimé de 43 % pour un montant de 645 480,23 € TTC ;
- avis favorable pour une subvention d'investissement de 355 869,14 € (soit 60 % du coût des travaux éligibles).

### **B) Deuxième sélection - période de dépôt du 21 juin au 7 octobre 2022**

Sur la deuxième période de dépôt, le Département d'Ille-et-Vilaine a reçu 31 dossiers concernant 35 établissements. 6 dossiers concernent des structures pour personnes en situation de handicap et 25 dossiers concernent des établissements pour personnes âgées. 22 dossiers concernent des établissements qui déposent pour la première fois dans le cadre de cet appel à candidatures. 2 dossiers sont non-éligibles aux conditions de l'appel à candidatures.

L'ensemble des dossiers de la seconde période de dépôt a été examiné lors du Comité de

sélection du 7 novembre 2022. Les dossiers sont répartis comme suit :

- cinq demandes de subvention sur la thématique 1-démarche globale de développement durable,
- cinq demandes de subvention sur la thématique 2-actions soutenues sur l'alimentation responsable,
- vingt-deux demandes de subventions sur la thématique 3.1-audits énergétique,
- cinq demandes de subventions sur la thématique 3.2-aide aux travaux de rénovation énergétique.

Suite à la seconde période de dépôt et au Comité de sélection du 7 novembre 2022, les trois dossiers suivants sont présentés à cette Commission permanente :

1. ALAPH (Rennes) :

- lancement de la démarche de collecte et recyclage des mégots de cigarettes sur une année pour un montant de 561,60 € ;
- avis favorable pour une subvention de fonctionnement de 440 €.

2. CCAS de Redon-Les Charmilles (Redon)

- formation auprès des agent.es de l'équipe de restauration pour un montant de 7 644 € TTC ;
- avis favorable pour une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 115,20 €.

3. Centre Hospitalier de Fougères (Fougères)

- formation auprès des agent.es de l'équipe de restauration pour un montant de 10 000 € TTC ;
- avis favorable pour une subvention de fonctionnement de 8 000 €.

Les autres dossiers de cette seconde sélection seront présentés lors d'une prochaine Commission permanente.

### C) Première et seconde sélection - Eléments financiers

Pour l'ensemble des dossiers, la subvention totale en fonctionnement est de 14 555,20 € et en investissement de 843 628,45 €.

Les dépenses font l'objet de quatre affectations sur l'AE ALIMF002-2022, imputation 65/52/6574 pour un montant de 440,00 €, sur l'AE ALIMF002-2022, imputation 65/52/65737 pour un montant de 6 115,20 € et 65/52/65738 pour un montant de 8 000,00 €, sur l'AP SPEDI010-2022, imputation 204/52/20422.019 pour un montant de 843 628,45 €, soit un montant total de 858 183,65 €.

### Décide :

- d'attribuer des subventions pour un montant total de 858 183,65 € au profit des bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en annexe ;

- d'approuver les termes des conventions à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'ADAPEI 35 relatives à l'aide aux travaux de rénovation énergétique dans le cadre de l'appel à candidatures développement durable dans les établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap édition 2022, jointes en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 6 décembre 2022

ID : CP20220932

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation